



Arrêt de travail et rupture conventionnelle du contrat

Par Visiteur

Je viens d'avoir un arrêt de travail et une prolongation pour une lombalgie, mon employeur m'a remis une invitation à entretien en vue d'une rupture conventionnelle que j'ai signée, a-t-il le droit?

De plus, depuis plusieurs mois il me met la pression pour que je démissionne, j'ai tenu mais quelle climat! Que puis-je faire?

Par Visiteur

Chère madame,

Je viens d'avoir un arrêt de travail et une prolongation pour une lombalgie, mon employeur m'a remis une invitation à entretien en vue d'une rupture conventionnelle que j'ai signée, a-t-il le droit?

Par définition, une rupture conventionnelle nécessite l'accord des deux parties. Alors soit vous ne désirez pas cette rupture, et dans ce cas, vous n'êtes absolument pas tenue de vous rendre à l'entretien. Soit vous êtes d'accord, et dans cette hypothèse, je ne vois pas l'intérêt de ne pas vous y rendre.

Une chose est sûre: L'on ne peut pas vous reprocher de ne pas aller à cet entretien alors que vous êtes en arrêt maladie.

Très cordialement.

Par Visiteur

Etant en arrêt de maladie, que puis-je faire?

Par Visiteur

Chère madame,

Etant en arrêt de maladie, que puis-je faire?

Comme mentionné dans mon message, ce n'est pas la question.

La question est: Que désirez vous?

Très cordialement.